

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-7-2

Séance du lundi 30 juin 2025

CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ETUDES DE SECURISATION ET DE DÉNIVELLATION DES PN7 ET PN10.

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-7-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 Réseaux et Mobilités,
- VU l'arrêté préfectoral SGARE 2019 n° 619 du 17 décembre 2019 portant attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet des études de la desserte routière de l'aéroport international de Strasbourg ;
- VU les Contrats triennaux 2018/2020, 2021/2023, 2024/2026 Strasbourg Capitale Européenne notamment les parties relatives aux études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international du Strasbourg ;
- VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement d'une nouvelle liaison d'accès à l'aéroport international de Strasbourg, signée le 11 décembre 2019 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 7^{ème} Commission Réseaux et mobilités du 12 juin 2025,
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la 11^{ème} Commission Eurométropole de Strasbourg du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « STOP AU CONTOURNEMENT DU CONTOURNEMENT » au rapport déposé le 23 juin 2025 par M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « STOP AU CONTOURNEMENT DU CONTOURNEMENT » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Accepte que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage des études de sécurisation des passages à niveau PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges ;
- Prend acte que les études de sécurisation et de suppression des PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges sont cofinancées par l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est à hauteur de 100 000 € chacun, soit un total de 200 000 € ;
- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure, entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est, pour les études de sécurisation et de suppression des PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les dépenses et recettes relatives à cette opération sont inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les lignes suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant	Libellé	
P068	O016	P068E01 (dépenses)	T05	1513-20-2031-843	170 000€	Etudes	
				1514-23-2315-843	4 666 561,19€	Travaux	
				3081-21-2112-843	0	Foncier	
		P068E21 (recettes)		1516-13-1322-843	100 000€	Subvention RGE	
				4230-13-13258-843	100 000€	Subvention Ems	

Le prévisionnel des dépenses sera ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2026.

.

Adopté à l'unanimité

1 voix contre
Florian KOBRYN

4 abstentions
Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Michel LORENTZ, Ludivine QUINTALLET

2 non-participations au vote
Vincent DEBES et Cécile DELATTRE, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg